



Si les entrepreneurs ont bien conscience de l'importance des frais généraux, ils ne savent pas toujours comment les calculer correctement, comment effectuer leur suivi ni comment les répartir. A cet égard, ils peuvent compter sur les collaborateurs de la division Gestion, qui se tiennent à leur disposition pour trouver des réponses adéquates à toutes leurs questions. L'article ci-dessous leur apportera déjà quelques éléments de réponse.

Récupérer les frais généraux

On peut définir sommairement les frais généraux (ou frais indirects) comme des coûts inhérents à l'existence et à la structure de l'entreprise, peu importe le travail à effectuer. Ils ne sont pas directement liés aux projets, mais sont nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. Ces frais couvrent notamment l'achat de fournitures de bureau, la rémunération du personnel administratif, la location des bureaux, les coûts du mobilier de bureau, les frais publicitaires, la facture du comptable, ...



Identification

Le compte de résultats détaillé (issu de la comptabilité) donne un aperçu de l'ensemble des frais encourus par l'entreprise. Ceux-ci sont ensuite répartis entre les frais directs (frais de main-d'œuvre, de matériel, de sous-traitance et des machines) et les frais généraux ou frais indirects. En fonction de la manière dont l'entrepreneur gère son entreprise et, compte tenu des spécificités de celle-ci (calcul plus précis en fonction du temps alloué à chaque tâche), il est tout à fait possible qu'un certain coût comptable soit un coût direct pour l'entreprise A, alors qu'il est à considérer dans les frais indirects pour l'entreprise B. C'est par exemple le cas pour les camionnettes et les frais qui en découlent, pour les coûts liés aux entrepôts, aux magasins, aux chefs de projet ou aux auteurs de projet. En d'autres termes, la structure et l'approche 'projet' de l'entreprise constituent le point de départ le plus indiqué pour procéder à l'identification des frais généraux.

Classification

Certains chefs d'entreprise ne voient pas l'utilité d'une classification et regroupent l'ensemble des frais généraux dans la même catégorie. D'autres préfèrent en revanche distinguer les frais généraux de l'entreprise de ceux de l'atelier et du chantier. D'autres encore répartissent les frais généraux en fonction de l'activité concernée. Si l'on opte pour cette solution, il est primordial de bien

étudier les clés de répartition (niveau du chiffre d'affaires, superficie de l'entrepôt en mètres carrés, nombre d'heures de travail facturées, par exemple).

Budgétisation

Les frais généraux doivent être estimés pour l'exercice comptable suivant. Une surestimation gonflerait le prix de revient de manière excessive, tandis qu'une sous-estimation pourrait mettre l'entreprise dans l'incapacité de couvrir les frais généraux réels et diminuerait le bénéfice réalisé. L'entrepreneur se basera sur les frais généraux réels des années précédentes pour établir les budgets. Il peut, pour ce faire, recourir aux outils de budgétisation et de suivi issus de la comptabilité. Par ailleurs, la conjoncture et les perspectives économiques du secteur auront également un impact sur l'évaluation. L'évolution de l'entreprise joue également un rôle dans ce processus. Les plans d'extension, les investissements, les nouvelles embauches et autres seront donc à intégrer dans le budget.

Récupération

Pour récupérer ces frais, on recommande d'utiliser des pourcentages sur frais directs. Comme expliqué précédemment, les frais directs d'une entreprise de construction

comprennent les coûts de main-d'œuvre, de matériel, de sous-traitance et des machines. Les pourcentages à utiliser diffèrent fortement d'une entreprise à l'autre, selon le type de coût direct, et peuvent même varier d'un projet à l'autre.

Suivi

Afin de pouvoir réaliser un suivi correct des frais généraux prévus et de les ajuster si nécessaire, les frais réels devront être enregistrés régulièrement. Grâce à ce suivi, on disposera des informations indispensables à l'établissement du budget suivant. Il est, en outre, essentiel d'évaluer dans quelle mesure les frais généraux seront récupérés grâce à la facturation des projets. |

Les collaborateurs de la division Gestion, qualité et techniques de l'information, CSTC

Contact

Si vous souhaitez mettre en pratique les principes généraux évoqués dans cet article, contactez nos collaborateurs de la division Gestion qui vous proposeront des conseils et des outils. Vous pouvez les joindre à l'adresse gebe@bbri.be ou au numéro 02/716.42.11.